

Le Conseil d'Administration de l'Établissement public foncier de Normandie prévu initialement le 05 juillet 2024, s'est réuni le 12 juillet 2024, sous la présidence de M. François-Xavier Priollaud, 1^{er} Vice-Président,

- Vu le décret n° 68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Établissement Public de la Basse-Seine, modifié par les décrets n° 77-8 du 3 janvier 1977, n° 2000-1073 du 31 octobre 2000 et n° 2004-1149 du 28 octobre 2004, n° 2009-1542 du 11 décembre 2009, n° 2014-1732 du 29 décembre 2014 et n° 2015-979 du 31 juillet 2015, l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011 et le décret n° 2011-1900 du 20 décembre 2011 et n° 2018-777 du 7 septembre 2018,
- Vu la délibération de la Ville de Dieppe du 14 décembre 2023 sollicitant l'intervention de l'EPF de Normandie pour l'extension du périmètre de l'opération 924621 – 76 – DIEPPE « TERRAIN DERYCKE-LABBE » et s'engageant au rachat des biens dans un délai de 5 ans,
- Vu le Programme d'Action Foncière de la Ville de Dieppe n°101398 du 18 octobre 2021 liant la Ville de Dieppe et l'EPF de Normandie,
- Sur les rapports et après avis favorable de la Commission des Affaires Foncières et de la Commission des Affaires Financières,

**APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

D'accepter, à la demande de la Ville de Dieppe, l'extension de périmètre de l'opération 924621 – 76 – DIEPPE « TERRAIN DERYCKE-LABBE », à la parcelle cadastrée section 466 AH 170 sise Les Coteaux à Dieppe d'une superficie de 17 756 m².

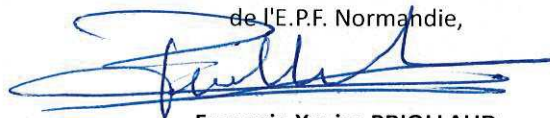
D'accepter, l'augmentation de l'enveloppe projet de l'opération 924621 – 76 – DIEPPE « TERRAIN DERYCKE-LABBE », afin d'acquérir les parcelles cadastrées section 466 AH n°36, 37, 41 et 42 et 170, sises Dieppe.

De majorer l'enveloppe projet de 845 000 € pour être portée à 1 880 000 € HT

D'augmenter le plafond d'encours du Programme d'Action Foncière de 1 M€ pour être porté à 8 M€.

Cette délibération vaut avenant au Programme d'Action Foncière de la Ville de Dieppe.

Pour le Président empêché,
Le 1^{er} Vice-Président du Conseil d'Administration
de l'E.P.F. Normandie,



François-Xavier PRIOLLAUD

Le Directeur Général
de l'E.P.F. Normandie,

Gilles GAL

16 JUL. 2024

Délibération approuvée
A Rouen, le
Le Préfet,

**Le Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales**



Philippe LERAÎTRE

